

(3581)

C. 3581

Napoleon III Empereur des Français

Paris 1 de février 1865

3581



Napoléon,
 Par la grâce de Dieu et la volonté
 nationale, Empereur des Français,
 A tous présents et à venir, salut:

Vu le décret du 22 juin 1863,
 relatif à l'Exposition universelle
 des produits agricoles et industriels;
 Sur le rapport du Ministre de notre
 Maison & des Beaux-Arts,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1^{er}. Une Exposition universelle
 des Beaux-Arts s'ouvrira à Paris,
 en même temps que l'Exposition
 agricole et industrielle, le 1^{er} Mai
 1867, et elle sera close le 30 septembre
 suivant.

Art. 2. Un décret ultérieur
 déterminera les conditions dans
 lesquelles se fera cette Exposition.

Art. 3. Le ministre de notre Maison
 et des Beaux-Arts est chargé de
 l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le
 1^{er} février 1865.

(signé)

Napoléon.

Par l'Empereur:

Le Maréchal de France, Ministre

de la Maison de l'Empereur
et des Beaux-Arts
(signé) Vaillant. /

